

# Procès-Verbal de la séance du Jeudi 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Paul de Loubressac, commune déléguée de Saint-Paul - Flaugnac (Lot) sous la présidence de M RESSEGUIE Michel, Maire.

<u>Présents</u>: ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Éric, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique.

Représenté(s): COLOMBIER Jérémy par LERAY Céline, TAMAGNONE Serge par SOUPA Véronique, VERHILLE Anne par DE SOUSA Stéphanie.

Absents excusés : MIQUEL Julien, ROBERTIES Sébastien.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30

A été désignée secrétaire : FAISANT Michelle.

# Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 novembre 2023

- . Plan de financement "Rénovation énergétique, Réhabilitation et Remise aux normes Salle des Fêtes Flaugnac"
- . Avenant N° 1 Lot N° 2 EVOBOIS au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne"

**Questions diverses** 

1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 09 novembre 2023

Le procès-verbal est validé sans remarque particulière.

## Délibérations du conseil :

2/ DELIBERATION N°2023\_49 – Plan de financement "Rénovation énergétique, Réhabilitation et Remise aux normes Salle des Fêtes Flaugnac" (DE 2023 049)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de "Rénovation énergétique, Réhabilitation et Remise aux normes Salle des Fêtes de Flaugnac". Il précise également que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 98 900,00 € HT soit 118 680,00 € TTC.

Afin de faire les demandes de subventions, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT:

98 900,00 €

DETR (A Solliciter):

34 615,00 € soit 35%

FAST (A Solliciter):

19 780,00 € soit 20%

Autofinancement:

44 505,00 € soit 45%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- > D'approuver ce plan de financement prévisionnel.
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FAST.
- > De charger Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Votants: 15

Pour : 15

Contre:

Abstention: 0

# 3/ DELIBERATION N° 2023\_50 - Avenant N° 1 - Lot N° 2 - EVOBOIS au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne" (DE\_2023\_050)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne".

Cet avenant concerne la plus-value et moins-value du Lot N° 2 – Charpente – Couverture – Zinguerie avec une plus-value pour la fourniture et pose de 9 ml gouttières demies rondes en zinc et une moins-value pour la suppression de la fourniture et pose de 2 tuiles à douille.

Monsieur le Maire présente donc les modifications des travaux dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT avec Option	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
2	Avenant n° 1 - Fourniture et pose de 9 ml gouttières demies rondes en zinc en plus-values - Fourniture et pose de 2 tuiles à douille en moins-values	EVOBOIS Avenant n° 1	9 727,50 €	+ 480,00€	+ 4,934 %	10 207,50 €
		9 727,50€	+ 480,00 €	+ 4,934 %	10 207,50€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

▶ D'approuver l'avenant au marché de travaux "Rénovation Ancien Logement de Saint Etienne", avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
1	Avenant n°1 – Charpente – Couverture – Zinguerie	EVOBOIS

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Votants:

15

Pour:

15

Contre:

0

Abstention: 0

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES:

#### √ École de Flaugnac :

- Michelle FAISANT nous informe qu'une classe de découverte dans l'Aveyron est prévue pour les enfants de la maternelle du 6 au 7 mai 2024 avec la possibilité que les 2 ATSEM puissent accompagner : Pour un coût total de 4 058 € pour 38 élèves soit 106,79 € par élève.
  - M. le Maire et Michelle FAISANT propose une participation de la mairie à hauteur de 30 % soit 32 € par élèves donc pour un total de 1 216 € à inscrire au BP 2024.
  - Il faut également se renseigner auprès du Centre de Gestion pour la rémunération des ATSEM accompagnantes. Le Conseil émet le souhait que tous les enfants puissent participer à ce projet.
- Jean-Michel GARRIGUES nous présente un devis de l'entreprise MARTY BAUDIN pour améliorer l'éclairage extérieur en installant des cellules de détection pour un montant de 685,20 € TTC. Devis validé à l'unanimité.

#### ✓ 2 Demandes d'aide du Collège Emile Vaysse de Castelnau-Montratier :

Mme FAISANT Michelle nous présente 2 demandes d'aide pour l'organisation de 2 voyages scolaires, le premier pour la Charente prévu du 6 au 9 février 2024 et le second pour l'Angleterre prévu du 22 au 27 avril 2024 pour les

20 collégiens de notre commune. Ces 2 demandes seront représentées lors du prochain conseil afin de prendre les délibérations sur l'année 2024 en fonction du prochain budget.

✓ Présentation d'un devis de 2 radars pédagogiques pour l'École de Saint Paul de Loubressac : La majorité de Conseil Municipal ne souhaite pas faire ce projet car ils ne trouvent pas cette proposition pertinente et très efficace. Une autre solution est envisagée comme l'installation d'un dos d'âne. Il faut se renseigner pour savoir si cela est possible auprès du Département du Lot car cela concerne une route départementale et faire une étude.

#### ✓ Logement à l'ancienne école de Saint Etienne :

M. Jean-Michel GARRIGUES nous informe que la cuve à gaz a été enlevée et nous présente 2 devis concernant le mur de soutènement de 2,30 m de hauteur.

Après la sortie de Marie-Claude RINGOOT, la présentation des 2 devis est faite le premier de l'entreprise Bati-System pour un montant total de 27 829,37 € TTC et le second de l'entreprise RINGOOT Construction pour un montant de 26 336,88 € TTC. \*\*

Après une longue discussion, les devis sont soumis au vote et le moins cher est validé avec 10 pour et 1 contre.

#### ✓ Cimetière de Saint Etienne :

M. Jean-Michel GARRIGUES explique qu'un cyprès doit être élagué ou coupé au cimetière car il menace de tomber et de créer des dégâts. Il nous présente donc 2 devis concernant l'enlèvement du cyprès, l'un de l'entreprise Montesquieu Parcs & Jardins pour un montant de 1 600,00 € HT et l'autre de l'entreprise Élagueur du Quercy pour 1 300,00 € HT qui propose également déduire 300,00 € HT si l'agent d'entretien lui est mis à disposition pendant la durée de l'intervention. Le devis de l'entreprise Élagueur du Quercy est donc validé avec l'aide de notre agent pour 1 000.00 € HT.

#### ✓ Démarche Mille Dojos :

M. DELFAU Jérôme nous indique qu'il a été contacté par l'association Mille Dojos pour une action portée par la fédération du Judo afin qu'il ait une salle dédiée à ce sport. La salle des associations de Saint Paul de Loubressac correspondrait à leur attente. Il a été décidé de prendre l'avis des associations qui l'utilisent pour les différentes réunions.

#### ✓ Recensement Population INSEE 2024:

Mme FAISANT Michelle nous indique que notre population va passer de 1 020 à 1 010 au 1er janvier 2024.

Séance levée à 22h45

Remarques Particulières

\* Mome DE SOUSA Stephanie aurait souhaité un zème devis et
Jean-Michel GARRIGUES lui a répondu qu'il a demandé aux 2 entreprises locales.

Secrétaire de Séance,

elle FAISANT

nel RESSEGUIE